



# Bulletin *spécial Stagiaires* SNES Grenoble

## Félicitations pour votre réussite au concours et bienvenue dans l'académie de Grenoble !

L'académie de Grenoble accueille cette année encore plus de 500 stagiaires. Métier formidable et riche à bien des égards, le métier d'enseignant est malheureusement déconsidéré. Malgré le battage médiatique du ministère sur la priorité au recrutement dans l'Éducation nationale, l'enseignant devient une denrée rare dans de nombreuses disciplines. Professeurs stagiaires, vous devriez donc être chouchoutés, dorlotés, accompagnés au mieux tout au long de l'année. Pourtant les conditions de stage sont encore loin d'être satisfaisantes. C'est pourquoi le SNES-FSU se bat aux côtés des collègues stagiaires pour une formation de qualité et une entrée progressive dans le métier. C'est pourquoi le SNES-FSU exige une charge de travail adaptée, la reconnaissance du temps de transport, de préparation des cours, de travail avec le tuteur, la transparence des modalités d'évaluation de stage... Par la lutte collective, vos collègues des promos précédentes ont fait bouger quelques lignes mais il reste encore du chemin à parcourir.

Tout l'été, nous avons répondu aux méls pour vous informer sur les modalités et procédures d'affectation. Nous avons pu aider nombre d'entre vous en interpellant le rectorat et en suivant les dossiers des collègues.

Cette année sera chargée pour tous : la plupart des collègues à mi-temps devront assurer la validation du Master 2 et leur titularisation et, pour les autres, le temps de formation s'ajoute à leur service à temps complet.

Pour toutes ces raisons, nous serons à vos côtés toute l'année pour vous accompagner et vous aider dans vos démarches. N'hésitez pas à nous contacter.

**Bonne rentrée à toutes et à tous !**

Cécile Sanchez & François Lecoïnte

**Une question ? Un problème ? Ne restez pas isolé !**

**Contactez-nous** à l'adresse mé<sup>l</sup> [stagiaire@grenoble.snes.edu](mailto:stagiaire@grenoble.snes.edu)  
**Consultez le site** [www.grenoble.snes.edu](http://www.grenoble.snes.edu) (rubrique Stagiaires /ESPE)

François Lecoïnte & Cécile Sanchez  
Responsables du secteur « Entrée dans le Métier » du SNES Grenoble

**Section académique du SNES (S3)**

**16, avenue du 8 Mai 1945**

**BP 137**

**38403 SAINT MARTIN D'HÈRES - CEDEX**

**Tél : 04 76 62 83 30 / Mé<sup>l</sup> : [s3gre@snes.edu](mailto:s3gre@snes.edu)**

## Pense-bête du stagiaire, les étapes incontournables du calendrier

### Dès la prérentrée

Signez votre procès-verbal d'installation. Récupérez votre emploi du temps. Récupérez vos manuels, listes d'élèves, niveaux de classes, defs...

Remplissez votre dossier de reclassement.

**Attention ! Les stagiaires n'ont pas le droit de faire des heures supplémentaires.**

#### Besoin d'aide ?

Les syndiqués du SNES-FSU dans votre établissement vous aideront dans toutes ces démarches et interviendront pour résoudre les problèmes éventuels (emploi du temps, etc.)

### Octobre

Déposez, votre demande d'autorisation **d'absence de droit** au près de votre chef d'établissement pour participer au **stage syndical le 14 ou le 21 novembre**.

Votez et soyez candidat aux élections au conseil d'administration de votre établissement pour la liste SNES-FSU.

### Novembre

Informez-vous et venez nous rencontrer

**Stage syndical spécial stagiaires le 14 novembre à Grenoble, le 21 novembre à Chambéry**

#### Mutations : début de la phase inter-académique

Adressez au SNES-FSU académique la fiche de suivi de mutation avec la copie de votre dossier.

#### Besoin d'aide ?

Nous organisons des permanences à l'ESPE de Grenoble et Chambéry ainsi que dans tous les départements dans les locaux du SNES-FSU.

### Janvier

**Mutations Inter : avez-vous bien pensé à nous transmettre votre fiche de suivi ?**

**Les enseignants et CPE élus du SNES-FSU participent aux commissions chargées de contrôler les premières opérations de mutation.** Ils se basent sur la fiche syndicale et les documents que vous avez fournis pour vous défendre efficacement.

### Mars-Avril

#### Mutations : début de la phase intra-académique

Adressez au SNES-FSU académique la fiche de suivi de mutation avec la copie de votre dossier.

#### Besoin d'aide ?

Nous organisons des permanences à l'ESPE de Grenoble et Chambéry ainsi que dans tous les départements dans les locaux du SNES-FSU.

### Juin

**Commission paritaire d'affectation intra-académique.** Les élus du SNES-FSU siègent dans ces commissions, vérifient le projet du rectorat, veillent à l'égalité de traitement des candidats aux mutations et cherchent à améliorer le projet de l'administration concernant l'affectation sur votre premier poste.

### Juillet

Décision de titularisation par le recteur après jury d'EQP. Révision des affectations, affectation des TZR.

#### Besoin d'aide ?

**Les militants du SNES-FSU sont toujours là !**



### **ATTENTION ! Frais de déplacement**

#### **Stagiaires mi-temps en établissement : Indemnité Forfaitaire de Formation (IFF)**

Cette indemnité (1000€/an) sera versée mensuellement aux enseignants et CPE stagiaires en substitution à l'indemnisation de leurs frais de déplacement si leur domicile ou établissement de stage et le lieu de formation sont situés dans des communes différentes.

Pour les collègues les plus éloignés, cette indemnité ne suffira pas à couvrir les frais réellement engagés. Le rectorat doit alors examiner les demandes des stagiaires dont les frais seraient supérieurs aux 1000 euros pour les indemniser aux frais réels (décret n°2006-781 du 3 juillet 2006). Contactez-nous si vous avez besoin d'aide sur ce sujet.

**Les stagiaires à temps complet en responsabilité** bénéficient d'un remboursement pour chaque formation au tarif SNCF 2<sup>de</sup> classe.

## **Faire grève, assister à une réunion syndicale... Quels droits ?**

Vous êtes fonctionnaires-stagiaires et, à ce titre, **vous bénéficiez des mêmes droits et devoirs que les titulaires**. Vous avez donc en particulier le droit de faire grève, d'assister à une réunion ou des stages d'information syndicale (dans la limite de 12 jours ouvrables par an).

***Le fait d'être syndiqué et/ou de faire grève n'a aucune incidence sur la titularisation, contrairement à ce qu'affirment parfois certains !***

### **Stage syndical, spécial stagiaire.**

**Echanger avec les militants du SNES-FSU, vous informer sur vos droits, votre carrière, vos mutations**

**Mardi 14 novembre à Grenoble**

**Mardi 21 novembre à Chambéry**

Tous les ans, des militants du SNES-FSU viennent à votre rencontre afin d'établir directement avec vous un premier bilan de la rentrée, de la formation et pour échanger nos points de vue sur la conception du métier et de nos enseignements... ainsi que sur votre formation. Pour nous, il est important de vous écouter, pour faire avancer le débat et nos propositions.

**Améliorer la formation et vous défendre au quotidien** sont les axes essentiels de nos actions.

Ce stage est également l'occasion pour vous d'avoir une **information approfondie sur les éléments de votre carrière (titularisation, notations, postes, services et conditions particulières d'exercice, etc.) et sur les mouvements de mutation**, dont la première phase devrait se dérouler cette année fin novembre.

Ces rencontres vous permettent de dialoguer avec des commissaires paritaires du SNES-FSU, c'est-à-dire des représentants élus du personnel, chargés, entre autres, de siéger lors des commissions de mutations pour veiller à la régularité de ces opérations si importantes pour chacun. Les élus du SNES-FSU y combattent années après années les passe-droits, et font reculer l'arbitraire, en défendant l'ensemble des personnels ...

Cette année encore, **nous tenons nos engagements de syndicat ouvert aux débats et à tous les collègues**, et vous donnons rendez-vous pour **ces journées, qui ne sont en aucun cas réservées aux syndiqués**.

***Vous recevrez dans votre établissement des informations complémentaires fin septembre***

## Le SNES-FSU, qu'est-ce que c'est ?

### Qui sommes-nous ?

Les militants du SNES-FSU sont tous des enseignants du second degré, CPE et Conseillers d'Orientation Psychologues, engagés dans l'action syndicale pour défendre une conception de nos métiers, pour être ensemble, solidaires.

L'action collective est indispensable face aux attaques que subit notre métier : dégradation des conditions d'exercice, baisse des salaires et du pouvoir d'achat (gelés pendant 6 ans et retour à un recrutement des stagiaires à l'échelon 1)...

### Comment pouvons-nous vous aider ?

Les militants se rendent disponibles pour vous **informer** le mieux possible, vous **rencontrer** pour recueillir vos avis, vos questions, vos préoccupations et vous **accompagner** dans vos démarches administratives. D'autre part, les élus du Snes sont majoritaires dans les commissions paritaires (notation administrative, avancement de carrière, mutations...). Ils suivent vos demandes à l'aide de fiches syndicales, veillent à l'égalité de traitement, au bon déroulement des opérations de mutation et vous informent dès la fin des commissions.



### Des sections dans chaque département (S2)

|   |   |
|---|---|
| SNES Section de l'Ardèche<br>Maison des Syndicats<br>25, avenue de la Gare<br>07000 PRIVAS<br>04 75 64 51 15 / 06 81 82 73 25<br><a href="mailto:snes-ardeche@wanadoo.fr">snes-ardeche@wanadoo.fr</a> | SNES Section de l'Isère<br>Bourse du Travail,<br>32, avenue de l'Europe,<br>38030 GRENOBLE CEDEX 02<br>04 76 23 14 18<br><a href="mailto:snes.fsu38@wanadoo.fr">snes.fsu38@wanadoo.fr</a> |
| SNES Section de la Drôme<br>Maison des Syndicats<br>17, rue Georges Bizet<br>26000 VALENCE<br>04 75 56 77 77 / 07 80 37 65 42<br><a href="mailto:snes26@wanadoo.fr">snes26@wanadoo.fr</a>             | SNES Section de Savoie<br>Maison des Syndicats<br>77 rue Ambroise Croizat<br>73000 CHAMBERY<br>04 57 08 92 17<br><a href="mailto:snes73@aol.com">snes73@aol.com</a>                       |
| SNES Section de Haute-Savoie<br>10, rue Guillaume Fichet<br>74000 ANNECY<br>04 50 45 10 71<br><a href="mailto:haute-savoie@grenoble.snes.edu">haute-savoie@grenoble.snes.edu</a>                      |   |

### Des sections dans chaque établissement (S1)

Rapprochez-vous du responsable SNES-FSU de votre établissement dès la rentrée, il sera votre interlocuteur privilégié sur votre lieu de stage.

### Se syndiquer dès l'année de stage ? Pourquoi ?

- Pour être sûr d'être informé, mais aussi défendu individuellement et collectivement au nom d'un projet éducatif et de la défense d'un service public de qualité pour tous.
- Pour contribuer au financement collectif, qui seul permet l'indépendance et l'efficacité (pour info, le coût réel de la cotisation, après crédit d'impôt, est de 40 euros pour un stagiaire certifié).
- Pour se donner les moyens de réussir les actions collectives que nous avons à construire ensemble, riposter aux attaques et défendre nos métiers, débattre des nécessaires évolutions du système éducatif et les élaborer ensemble, participer à la constructions d'alternatives.

Tous les ans, plus de 40 % des stagiaires se syndiquent au SNES-FSU. N'attendez plus et rejoignez le syndicat majoritaire du 2<sup>nd</sup> degré, vous y avez votre place !

**Bulletin d'adhésion et adhésion en ligne sur [www.grenoble.snes.edu](http://www.grenoble.snes.edu)**